

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 —	— 22 —	— 44 —
Département limitrophes	— 12 —	— 23 —	— 46 —
Autres départements	— 13 —	— 25 —	— 48 —
Pour l'Étranger, le port en sus.			

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. STROCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 29 Mai.

L'Assemblée a repris hier ses séances. Elle s'est occupée, dès le début, d'un projet de loi sur les haras, les étalons et les remontes. Question importante, assurément, et dont la discussion venait à son tour, mais on eût généralement été bien aise qu'elle fut précédée par un acte de présence du ministère ailleurs qu'à son banc.

Ni message, ni déclaration d'aucune sorte n'ont été lus, comme on s'y attendait, jeter quelque lumière sur le programme du nouveau cabinet, et si M. le vice-président du conseil a cru devoir prendre la parole dans le cours de la discussion, il n'a rien dit qui pût nous éclairer sur les intentions du gouvernement ; il s'est borné à faire des observations, à notre sens, pleines de justesse, sur les moyens d'augmenter, en France, la production des chevaux propres au service.

Un point intéressant de la discussion du projet de loi sur les haras, c'est la démonstration qu'a faite le rapporteur, M. Bocher, de l'appauvrissement de notre production chevaline. « Pendant la dernière guerre, a-t-il dit, on a cherché partout des chevaux, on les payait fort cher et on les prenait de toutes mains. On en a trouvé 120,000, dont 80,000 en France, mais 20,000 seulement pouvaient servir pour la cavalerie. »

La pénurie de la France ressort avec une alléante évidence de la comparaison qu'établit l'honorable rapporteur entre notre production chevaline et celle des autres puissances.

Ainsi, la Russie entretient 6,000 étalons ; l'Autriche a porté le nombre des siens de 3,000 à 6,000. La Prusse, non contente de produire chez elle tout ce qu'elle peut, envoie encore en France et en Angleterre, acheter tout ce qu'elle trouve. Elle paie, d'après M. Bocher, jusqu'à 150,000 fr. un étalon, elle offre 300,000 fr. d'un autre. Quant à la France, elle ne peut actuellement présenter que le nombre relativement infime de 1,087 étalons, alors que les nécessités créées par la nouvelle organisation militaire la mettront dans l'obligation de tenir sur pied, à un moment donné, 176,000 chevaux.

On comprend, d'après ces chiffres, l'importance que prend pour la France la question de la production chevaline ; et l'on aurait tort, suivant nous, de se récrier contre l'adoption du projet de loi qui porte à 4,000 le nombre d'étalons dont l'entretien devra être en partie à la charge de l'Etat.

La dépense budgétaire qu'entraînera cet accroissement indispensable ne s'éleva pas au reste, ainsi qu'on l'a établi dans la discussion, qu'à la somme de 175,000 francs par an, soit, à douze millions répartis sur sept années.

Dans le courant de la discussion sur les haras, le nouveau ministre de l'intérieur est venu déposer un projet de loi tendant à fixer l'époque des élections du Conseil général des Bouches-du-Rhône, dissous par décret du président de la République. M. de Fourtour demande que ces élections aient lieu avant le 1^{er} novembre prochain au plus tard.

Du peu de goût dont elle a fait preuve jusqu'ici, pour consulter les électeurs, on peut conclure que l'Assemblée s'empressera de fixer au dernier délai proposé par le ministre l'époque des élections du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Il serait pourtant désirable

au point de vue des intérêts de ce département, que la session ordinaire des conseils généraux qui se tiendra, dans tous les départements de France, au mois d'août, pût se tenir aussi dans les Bouches-du-Rhône. Il suffirait pour cela de faire procéder aux élections, dans le courant de juillet, ou dans les premiers jours du mois suivant.

A quelque parti que se rangent d'ailleurs et quelque détermination que prennent, sur cette question, le gouvernement et l'Assemblée, il est probable que le mécontentement produit sur les populations des Bouches-du-Rhône par la dissolution du conseil général ne soit de longtemps effacé. On n'ignorait pas, il est vrai, qu'à la suite des dissensions qui s'élevaient entre le conseil général et M. de Larcy, M. de Broglie avait formé le projet de dissoudre l'assemblée départementale, mais on avait cru pouvoir espérer que son successeur au ministère de l'intérieur hésiterait à prendre cette grave mesure de priver les habitants des Bouches-du-Rhône du conseil général qu'ils avaient élu, et qui, par conséquent, devait posséder leur confiance.

L'on est porté à croire que la doctrine administrative de M. de Broglie, qui consistait, on le sait, à faire céder en toute occasion l'autorité des corps électifs devant les exigences des représentants du pouvoir central, sera suivie de tous points par M. de Fourtour, et l'on ne saurait s'empêcher de redouter qu'en administration, comme en politique et en toutes choses, nous ne soyons encore dirigés par « un gouvernement de combat. »

INFORMATIONS POLITIQUES

Il y a eu, hier, à l'Assemblée nationale une réunion dans les bureaux pour la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi portant approbation de la convention de poste entre la France et les Etats-Unis, conclue le 28 avril 1874.

La commission chargée d'examiner le projet de convention monétaire avec la Suisse, la Belgique, l'Italie et la France, qui devait se réunir aujourd'hui, ne le fera que samedi prochain.

On sait qu'il s'agit pour les quatre Etats de s'entendre sur des résolutions communes ayant pour objet de les protéger contre une invasion excessive de l'argent.

La convention de 1865 ne leur permettait pas, en effet, de prévenir cet inconvénient par des mesures isolées, attendu qu'elle ne fixe aucune limite à la fabrication ni à l'introduction réciproque dans les pays concordataires, des pièces d'argent de 5 francs, frappées au titre de 900 millièmes.

Nous apprenons, dit l'Univers, que tous les préfets ont été mandés à Paris par M. de Fourtour pour recevoir les ordres du nouveau ministre de l'intérieur.

Si nous sommes bien renseignés, ajoute-t-il, la plupart d'entre eux auraient reçu des instructions étonnantes sur la conduite à tenir en matière d'élections, générales ou autres, vis-à-vis des radicaux et des bonapartistes, dont les progrès sont signalés dans plusieurs départements.

M. Gudin, le candidat républicain de la Nièvre, adresse la lettre suivante au rédacteur de la République de Nevers :

Mon cher Monsieur Levallant, Permettez-moi de remercier, par la voie de votre journal, les électeurs qui, en me donnant leurs suffrages, sont restés fidèles au drapeau de la République.

Nos administrations peuplées de fonctionnaires bonapartistes, la loi des maires, le commerce arrêté dans son essor par les impôts qui l'accablent et par l'incertitude du lendemain, sont autant de

causes qui ont exercé sur l'élection du 24 mai la plus fâcheuse influence.

La politique de M. de Broglie commence à porter ses fruits. Il a voulu renverser la République pour lui substituer la royauté. De fait, il a porté le dernier coup à la royauté, diminué la confiance que les populations des campagnes avaient donnée à la République, et ravivé les aspirations bonapartistes.

Le seul remède aux maux qui nous menacent, c'est, je le récite, la dissolution de l'Assemblée, un appel au pays tout entier pour la réorganisation des conseils municipaux et les élections générales des députés.

Il est temps de jeter le cri d'alarme et d'appeler la France à se prononcer.

Votre bien affectionné.

25 mai. GUDIN.

Après avoir reproduit la lettre de M. Gudin, le rédacteur en chef du République de la Nièvre, alsacien d'origine, publie l'entrefilet suivant que nous n'avons pu lire sans un véritable serrement de cœur.

Une foule de lettres que j'ai reçues ce matin de l'Alsace-Lorraine m'apprennent que l'élection de la Nièvre y a provoqué l'indignation générale. Nos malheureux compatriotes ne comprennent pas, que, trois ans après l'annexion, la Nièvre ait pu donner un semblant de réhabilitation au régime auquel ils doivent être séparés de la mère-patrie. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'il se trouvât un département français qui vint insulter à leur deuil. Leur douleur est d'autant plus vive que le candidat élu est précisément un de ces mameucks qui, pour plaire au maître, ont voté la guerre.

M. de Bourgoing, qui s'est hâté d'aller présenter ses lauriers électoraux à Chislehurst, pourrait bien les trouver fanés à son retour en France.

De nombreuses protestations s'élèvent de tous les côtés.

Le Moniteur universel assure que l'élection de M. de Bourgoing cause une grande agitation.

« L'annulation en sera demandée, — dit-il, — à raison de manœuvres ayant consisté à invoquer le nom et l'appui du maréchal. »

Suivant la Presse, il paraît que de nombreuses protestations sont parvenues au bureau de l'Assemblée contre l'élection de M. de Bourgoing.

Le Temps dit que certains faits se rapportant à l'élection de M. de Bourgoing pourraient bien être portés à la tribune par voie d'interpellation ; on les rapprocherait, ajoute cette feuille, de la nomination de MM. Welche et Ayllies, bonapartistes notoires, à des fonctions importantes.

Nous avons mentionné l'envoi d'une pétition adressée au prince de Bismarck par environ quatre-vingts habitants de Strasbourg, qui demandait l'élargissement immédiat des remparts de cette ville. Les signataires de l'adresse disaient recourir en toute confiance au prince de Bismarck, en se fondant sur ce fait « que l'attitude du député de Strasbourg les privait de toute représentation au Reichstag allemand. »

Plusieurs habitants de Strasbourg, MM. Dijon, Heerter, Hubert et Guépard, déclarent aujourd'hui dans une lettre adressée au Journal d'Alsace, qu'ils ont signé la pétition sans en avoir pris suffisamment connaissance, et qu'en repoussant énergiquement ses considérants, ils prient le député de Strasbourg et leurs concitoyens de tenir leurs signatures comme nulles et non avenues.

M. de Broglie n'est plus ministre ; mais sa politique pèse toujours sur la France. Les franchises municipales s'en ressentent.

De tous les conseils suspendus ou dissous, le plus criminel, à coup sûr, c'est le conseil municipal de Parthenay. Ne s'est-il pas avisé, ce conseil radical, anarchiste, républicain (si cette horrible expression est encore permise), de ne pas aller saluer M. de Ravinlet, préfet des Deux-Sèvres, qui honorerait de sa présence la petite ville de Parthenay.

On a également une ordonnance de 1868 dont on ne saurait astreindre le conseil municipal à une visite au préfet, lorsque ce fonctionnaire se rend pour la première fois dans une ville du département, et la suspension du conseil a été prononcée.

Il a été fort question, pendant le séjour de l'empereur de Russie en Angleterre, des ovations enthousiastes dont le czar avait été l'objet de la part du peuple anglais. Depuis que l'hôte auguste de la reine Victoria a quitté le Royaume-Uni, l'amour-propre britannique se ravise, et les journaux londonniens commencent à reconnaître que les applaudissements n'ont pas été aussi chaleureux qu'on l'a prétendu.

Il est curieux de lire, à ce propos, ce qu'en dit la Pall-Mall-Gazette. Nous citons :

La vérité est que l'empereur de Russie a été non pas chaudiement, mais froidement reçu par le public. L'enthousiasme qu'on nous a décrit n'est point vrai, et il n'y a rien de semblable. Il y a eu de la curiosité, il y a eu du respect pour l'hôte de la nation ; mais la curiosité a été froide, et le respect a été froid. En résumé, l'empereur n'a pas été un hôte populaire.

Telle est la vérité, et il faut qu'elle soit dite. On devait beaucoup d'égards à l'empereur, mais nous n'us en devons aussi à nous-mêmes. Il ne faut pas qu'on croie que des souverains étrangers peuvent gravement attaquer les intérêts politiques de ce pays, non-seulement sans attirer des remontrances de son gouvernement, mais encore sans causer le ressentiment de la nation.

Le Pall-Mall rappelle, en effet, qu'il y a trois ans à peine, l'empereur de Russie, trouvant l'occasion favorable, a déchiré le traité de la mer Noire, — non-seulement renversant par là tout ce qu'avait coûté la terrible guerre de Crimée, mais faisant son coup de la façon la plus offensante et la plus provocante. . . .

Il parait, dit le Daily News, qu'il y a quelque espoir de voir cesser la grève agricole dans le Lincolnshire. Ouvriers et fermiers ont flechi simultanément pour s'entendre sur la reprise des travaux lundi prochain. Il est à présumer que les fermiers acceptent ce qu'on ne peut plus éviter, la permanence de l'Union.

Les ouvriers, de leur côté, consentent probablement à la condition de l'avis préalable, qui permettra aux fermiers d'avoir leur liberté d'égard de cette organisation.

Cette modification dans le règlement de l'Union est parfaitement en ce que les maîtres ne devront plus être traités par surprise. Toutes les demandes d'augmentation leur seront convenablement soumises.

Si les négociations entamées aboutissent à une grève, l'avis préalable comportera un délai égal à la durée des engagements des ouvriers. C'est faire tout simplement l'application du bon sens à la situation. Si les fermiers et leurs serviteurs du Lincolnshire refusaient leur différend dans ces conditions raisonnables, leur exemple, nous l'espérons, profitera à leurs voisins du sud et du sud-ouest.

Aussi longtemps que les fermiers persistent à voir un feu dans l'Union et à la repousser du pied, il y aura peu d'espoir d'arrangement.

Le centre droit restera-t-il sourd à tous les avertissements, et n'aura-t-il pas enfin la sagesse de profiter des leçons de l'expérience ?

Les hommes de l'empire sont là, pourtant, à l'affût, comme des loups qui un long jeûne a rendus affamés ; ils attendent le moment de saisir leur proie. Ce sont d'habiles intrigants et de perfides enjôleurs. Ils savent exploiter les fautes de leurs adversaires ; à la nation, lassée des stériles agitations d'un Parlement impuissant, à la nation inquiète du lendemain, ils promettent le retour de l'ancienne prospérité. Et la nation, oublieuse des fautes qui l'ont ruinée, la nation écoute ces propos séducteurs, semblable au malade qui s'abandonne à tous misérables empiriques, quand les médecins n'ont pu le guérir.

Le centre droit voit ces manœuvres et leurs premiers succès ; et, au lendemain du vote de la Nièvre, ses or-

ganes les plus autorisés ne songent qu'à poursuivre de leurs accusations haineuses les hommes du 4 septembre et M. Thiers.

Si l'empire doit revenir, dit le Soleil, ses véritables restaurateurs seront, d'une part, les hommes du 4 septembre et, en accumulant fautes sur fautes, désastres sur désastres, ont presque fait oublier la part du gouvernement impérial dans nos maux ; de l'autre, ceux qui ont entravé, contrarié et finalement empêché le rétablissement de la monarchie constitutionnelle. . . .

Nous connaissons les fautes du gouvernement de la défense nationale ; mais nous savons aussi que, dans leurs réquisitoires passionnés, les monarchistes les ont étrangement exagérées. Ils ont réussi, de la sorte, à déplacer les responsabilités. Ceux qui avaient recueilli la triste succession du régime impérial, ont été attaqués avec une si grande violence qu'ils paraissent aujourd'hui les seuls coupables et que l'opinion publique semble parfois perdre le souvenir des véritables causes de nos maux.

Qui donc a rendu ce grand service aux bonapartistes, sinon les hommes, qui, durant trois années, se sont plu à accabler le gouvernement du 4 septembre des reproches les plus durs et souvent les plus injustes !

Loin de reconnaître cette erreur de ses amis, le Journal de Paris ose attribuer à M. Thiers et au centre gauche les progrès du bonapartisme. « M. Thiers, dit-il, s'est opposé à Bordeaux à l'établissement du seul gouvernement que l'Assemblée nationale put constituer, en égard à l'opinion qui dominait dans son sein. . . . N'est-ce pas le centre gauche qui a refait la fortune de l'empire en s'opposant, de compte à demi avec M. Thiers, à l'établissement de la seule forme de gouvernement qui put rendre impossible la restauration de l'Empire ? »

Eu vérité, trois années ont-elles si complètement effacé le souvenir de ce qu'était notre situation au commencement de 1871, qu'il soit possible d'écrire ces choses et qu'il soit nécessaire de les réfuter sérieusement ? Mais quelle était donc cette monarchie constitutionnelle dont M. Thiers a empêché l'établissement ? Quelle était donc à Bordeaux cette majorité capable de créer un gouvernement ? Si elle existait, pourquoi donc a-t-elle applaudi aux mémorables paroles de M. Thiers, proclamant la trêve des partis ?

Personne alors n'a protesté ; aucun parti monarchique n'a revendiqué la tâche douloureuse de faire la paix, de dompter l'insurrection parisienne et de libérer le territoire. Et on vient aujourd'hui nous dire qu'il est facile de faire à Bordeaux une monarchie constitutionnelle. Mais alors le comte de Paris ne s'était pas encore incliné devant son royal cousin ; l'armée n'était pas reconstituée ; l'administration, épurée. Toutes ces négociations avaient eu lieu ; toutes ces précautions avaient été prises, au mois d'octobre 1873 ; et cependant vous n'avez pas pu faire votre fameuse monarchie constitutionnelle ! Et après cet échec éclatant, après cette expérience décisive, vous osez prétendre qu'à Bordeaux M. Thiers seul vous a empêchés de réussir !

Ces récriminations puériles montrent quel trouble les menaces du bonapartisme ont jeté dans certains esprits.

Le centre droit en est réduit à choisir entre la république et l'empire. Qu'en présence d'une telle nécessité, il s'abandonne à un premier mouvement d'irri-

tation, soit ; mais qu'il ne s'attarde pas trop longtemps à maudire la destinée ! Le temps presse.

Il faut faire la république ou laisser faire l'empire.

Si le centre droit hésite, c'est qu'il aura perdu tout patriotisme et la vraie notion de ses propres intérêts.

Le ministère n'est pas encore « assis ». Quelles que soient l'impatience et l'anxiété du public, le gouvernement ne se croit point tenu, paraît-il, à devancer les demandes d'explications qui pourront lui être adressées par la Chambre. Si donc celle-ci, par des motifs divers, faciles, d'ailleurs, à concevoir, évitait elle-même de compromettre par d'indiscrètes questions la tranquillité du moment, il serait possible que la plus grande partie de la session s'écoulât sans autre résultat que le vote du budget et de quelques lois plus ou moins empreintes de passion politique.

Cependant un incident s'est produit, qui méritait assurément d'éveiller l'attention du maréchal-président, et qui aurait dû fixer les irresolutions de ses ministres : nous voulons parler des doléances que M. Daquin, président du tribunal de commerce de Paris, a fait entendre, il y a deux ou trois jours, lors de sa réception par M. Rivart.

Si l'on tient en suspicion les avis répétés de la presse républicaine, ou si l'on se fait, en haut lieu, une sorte de point d'honneur de dédaigner ses exhortations, qu'on écoute au moins les plaintes de ce magistrat consulaire, attestant les souffrances du commerce parisien, et réclamant, au nom des intérêts dont il a la garde, qu'on mette un terme aux incertitudes et au malaise inhérents à la situation politique.

C'est pour la seconde fois que M. Daquin se rendait l'interprète des impatiences du pays qui travaille et produit, et le ministre, auquel le président du tribunal de commerce de la Seine signalait le triste état des affaires, n'a rien trouvé de mieux à répondre que de rappeler les paroles prononcées, dans une circonstance semblable, par le président de la République.

Certes, de telles paroles ont leur prix, et nul n'a oublié les déclarations énergiques par lesquelles le maréchal a fait savoir au pays qu'investi du pouvoir exécutif pour sept ans il ne permettrait pas qu'on tente de l'en déposer avant ce terme. Mais, ainsi que le dit très-justement un de nos confrères parisiens : Le maréchal garde la France, c'est entendu ; mais qui gardera le maréchal ? Et, en attendant, c'est M. Daquin qui l'affirme, le malaise persiste, et la Presse nous apprend tout récemment encore « que la misère et le chômage augmentent ; que l'Assistance publique et le Mont-de-Piété pourraient fournir, à cet égard, des chiffres significatifs, et qu'enfin... on vit de nous à l'étranger. »

Tout cela est non moins grave qu'affligeant et l'on se demande si les efforts du gouvernement sont à la hauteur de la tâche qui lui est dévolue.

Que les ministres se taisent et s'effacent, nous le comprenons à la rigueur, leur situation est des plus délicates devant l'Assemblée ; mais, à défaut de programme, à défaut de Message, il faut de toute nécessité que le chef de l'Etat se hâte de répudier, par ses actes, la solidarité que certains journaux complaisants cherchent encore à établir entre le gouvernement lui-même et l'ancienne majorité.

Nous ne demandons pas, certes, au

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 30 Mai 1874

LE ROMAN

D'UNE PAYSANNE

PAR VICTOR PERCEVAL

— Le sort en est jeté, avait dit Christian à Modeste, en la quittant la veille, j'irai demain à Bretteville, et je reviendrai immédiatement le faire part du résultat de mon entrevue avec le colonel.

Le jeune baron avait d'abord décidé qu'il irait le matin ; le matin, on a l'esprit plus dispos, les idées plus nettes. Puis, avec l'espoir d'avoir le colonel plus tôt, il avait remis sa visite au milieu de la journée. Et enfin, considérant que de dîner ensemble, cela facilitait l'expansion, il avait encore retardé son départ de deux ou trois heures.

Or, le colonel avait impitoyablement de sa vie nommée les habitudes parisiennes ; au grand mécontentement de M. de Bussières, qui s'en accommodait fort mal, on ne dînait qu'à six heures à la villa Duranton.

Christian arriva vers cinq heures et demie. Le couvert était déjà mis sous la véranda.

— Preuve que le temps vous a paru court. — Dites plutôt bien long ! répondit Christian, en songeant à toutes les inquiétudes qui gâtaient sa vie.

— Ah ! voilà qui est aimable !... Je le disais bien, moi, que vous n'êtes pas aussi ours qu'on le prétend.

— Eu vérité, dit le jeune homme en riant, on me fait l'honneur de me ranger parmi ces mammifères plantigrades.

— Dame ! il y a un peu de votre faute : vous n'allez nul part... cela prouve que l'on vous regrette.

— On est bien bon !

— Comme vous dites cela !... C'est donc mal de marquer d'un signe joyeux les jours où vous venez ?

— Oh ! non, ma cousine ! c'est très-bien, au contraire, et je vous en remercie.

— Cette villa vous plaît-elle ? demanda Francine, détournant ainsi la conversation, pour y revenir par un autre chemin ; mon père y fait faire d'assez grands changements ; il sera charmé d'avoir votre avis.

Et comme le jeune homme ne répondait rien : — C'est moins vaste, c'est moins imposant que le château de Bussières, reprit-elle ; mais je trouve que c'est plus commode ; on est plus chez soi ; l'habitez-vous volontiers ?

— Oai... je ne sais pas... cela me serait égal.

— A quoi pensez-vous donc, Christian ?

— Moi, dit le jeune homme, sortant en effet de chez les Franceurs, où sa pensée venait de faire un voyage.

— Vous avez quelque chose qui vous préoccupe ?

— Mon Dieu ! non, je vous assure.

— Eh bien ! moi, je vous assure le contraire... j'ai des yeux, peut-être... Et même de fort beaux, ma cousine... — Ce n'est pas là répondre, je préférerais

un peu moins de galanterie et un peu plus de confiance.

— Ils s'étaient quitté le bras au détour d'un sentier.

— Voyons, monsieur, dit-elle en renouant la chaîne un instant rompue, dites-moi bien vite ce que vous avez à Christian, ajouta-t-elle avec une sollicitude où se trahissait plus de tendresse qu'elle ne l'eût peut-être voulu, est-ce que vous ne me croyez pas capable de prendre une part de vos peines, si vous en avez ?

— Je vous crois capable de tout ce qui est bien et beau, ma cousine.

— Je ris volontiers, mais si vous saviez comme, au fond, je suis sérieuse !... Pensez-vous donc trouver quelque part une confidence plus discrète et plus dévouée ?

— Quel malheur que je ne puisse pas tout lui dire ! pensait Christian ; elle serait, auprès de mon père, un excellent avocat... mais, à une jeune personne, ce ne serait pas convenable... Et puis, si par hasard je m'étais fait aimer, comme je commence à le croire... C'est pour le coup que mon rôle deviendrait pénible !

M. Duranton venant à leur rencontre, la conversation en resta là. Le colonel, heureux de l'entente cordiale qui paraissait régner entre les deux jeunes gens, reçut Christian à bras ouverts.

Le dîner fut charmant. Francine y avait spontanément ajouté ces mille petites recherches par lesquelles les jeunes filles savent si bien témoigner leur joie secrète et faire comprendre à « quelqu'un » qu'il est le bien venu.

En s'offrant de ceci ou de cela, les mains de Christian et de Francine se rencontraient fréquemment, et il semblait à celle-ci que son cousin ne fuyait pas trop ce contact. Peut-être le jeune homme était-il attiré, sans le savoir, par ce fluide aimanté que dégage autour d'elle une gracieuse personne.

Le fait est qu'ils n'avaient jamais paru mieux unis que dans ce moment où leur rupture était imminente. Le colonel se croyait déjà entre ses deux enfants ; il se froissait les mains ; il formait les plus beaux projets.

— J'espère que vous irez ici pour quelques jours ? demanda M. Duranton.

— Non, mon cousin ; je compte repartir ce soir.

— Par exemple ! vous donc un peu la petite bouche frocée que tu fais faire à Francine ! elle qui rêve toujours d'avoir un cavalier de planton... comme à la porte des officiers généraux.

— Oh ! dit la jeune fille, je ne suis pas si exigeante ; je sais que ces messieurs aiment leur liberté... A propos, mon cousin, vous savez : vous pouvez fumer ; j'adore l'odeur du cigare.

— Elle a cela de bon, dit le père, c'est qu'elle n'est pas petite maîtresse, et que rien ne la gêne... mais, j'en pense, mon garçon, tu ne peux pas partir ; j'ai besoin de tes lumières pour demain matin.

— De mes lumières, mon cousin !... En ce cas, vous avez besoin de bien peu de chose... Il est vrai que ce sera en plein jour, et que le soleil y sera déjà pour sa part.

— Non, mais je ne plaisante pas... demande à Francine... tu as déjà eu l'occasion de signer des baux, n'est-ce pas ?

— Oai, quelques-uns.

— Et tu l'y entends ?

— Comme ci, comme ça.

— Eh bien, moi, je ne m'y entends pas du tout... je sais bien que les notaires sont faits pour qu'on s'en serve ; mais il faudrait aller à Saint-Sylvan... Or, j'ai un bail à conclure, demain, avec un de mes fermiers qui passe pour malin, et je ne serais pas fâché que tu fusses là, pour me crier gare ! si l'y a des casse-cou.

Christian n'était pas fâché de reculer, ne fut-ce que de quelques heures, le difficile en-

treffier qu'il était venu provoquer. Il en revint à sa première pensée — que les idées sont plus nettes le matin. — Et, persuadé, en outre, que Modeste ne s'inquiétait pas de ne pas le revoir le jour même, ce qui devenait d'ailleurs difficile, vu l'heure avancée :

— Mon cher cousin, reprit-il, faites de moi ce que vous voudrez ; je suis à vos ordres.

Le colonel lui tendit la main, et Francine la remercia par un doux sourire.

On put aussi faire un whist à trois — avec le mort — bonne fortune qui n'était pas survenue au colonel depuis longtemps.

Il s'écria même, dans un accès de joie : — Voilà comme je comprends l'existence ! voilà comme je voudrais vivre toujours ! avec quelques mieches pour saccager mes plates-bandes et monter à cheval sur les meaux !

Le lendemain matin, après le premier déjeuner, le colonel et Christian partirent à pied pour la ferme, où devait se signer le bail en question.

Il y avait une heure de chemin.

C'était le moment où jamais de frapper au cœur du colonel.

Comme les peureux qui tiennent un pistolet, mais qui n'osent presser la détente, Christian jugea qu'une demi-heure suffirait à son plaidoyer, et, mentalement, il se fixa une borne milliaire, située à moitié route, comme l'endroit où il ouvrirait enfin les hostilités.

C'était encore une vingtaine de minutes de gagnées.

Arrivé à l'endroit fatal, le jeune homme toussa, et, selon les règles de l'art oratoire, prélu par l'exorde suivant :

(La suite à demain.)

CHRONIQUE

maréchal de rompre avec la politique conservatrice... Nous lui demandons, au contraire, de comprendre qu'il n'y en a pas d'autre, digne de ce nom, en dehors de l'organisation rapide et complète du septennat.

On lit dans la Pall Mall Gazette, un des organes les plus importants de la presse anglaise :

La réponse de M. Thiers à l'adresse des républicains de la Gironde est remarquable en plusieurs points. Le 24 mai 1873, M. Thiers donna sa démission, et depuis ce jour, il a gardé le silence le plus absolu sur toutes les questions politiques. On a vu, dès l'abord, qu'il ne voulait point se poser en leader de l'opposition. L'Assemblée des Versaillais, représentation légale de la nation française, était autorisée à choisir le maréchal de Mac-Mahon ou le duc de Broglie devant donner au pays une nouvelle Constitution. Ajourné, qui tout reste à l'état de provisoire, M. Thiers a le droit de constater l'échec subi et de dire que le peuple n'est plus d'accord avec l'Assemblée. On a pu reprocher, dit M. Thiers, de n'avoir point rétabli, il y a un an, la forme monarchique gouvernementale. J'avais compris l'impossibilité d'une telle entreprise. La majorité qui m'a retiré le pouvoir exécutif, parce que j'étais républicain, n'a pu elle-même ramener le système monarchique, ni établir rien d'équivalent.

La position faite au parti conservateur par la lettre du comte de Chambord, en octobre dernier, est un premier argument. Les monarchistes ne peuvent accepter que le régime qui convient à leur candidat; les républicains et les impérialistes refusaient énergiquement toute forme gouvernementale s'éloignant des idées constitutionnelles ou démocratiques.

La défaite du duc de Broglie est le second argument en faveur de la déclaration de M. Thiers. Ce qui s'est passé dans le sein de l'Assemblée a prouvé l'impossibilité d'arriver à une majorité forte et stable. Au dehors, les événements protesteraient tous contre cette majorité existentielle, car elle n'est que l'expression de l'opinion publique. Chaque élection a été une protestation. Or, une Assemblée qui semble ne vouloir vivre que pour faire obstacle à une Assemblée qui agit, n'a plus droit au respect des populations, et doit remettre, sans délai, ses pouvoirs aux mains de ses constituants.

Il est plus probable que M. Thiers ne demanderait point la dissolution, s'il ne savait que la nation désire cette mesure extrême. M. Thiers n'est pas homme à s'expliquer comme il vient d'être fait, s'il n'y était autorisé par le caractère même de la situation. Si, en mai 1873, M. Thiers n'avait point donné sa démission, en 1874 il n'aurait point probablement demandé ce qu'auroit pendant sa présidence, il avait provoqué. L'influence de M. Thiers existe toujours; plus que jamais, depuis sa retraite, cette influence a été puissante sur l'esprit du parti ultra-républicain.

Ainsi, le caractère de la République est devenu aussi modéré et aussi conservateur qu'une monarchie. Les progrès de la républicanisme en France est le résultat de la confiance des électeurs dans les déclarations de M. Thiers.

Lors de l'avènement d'un ministère républicain, on pouvait craindre les agissements des fanatiques, les menaces à la propriété. Sans l'influence de M. Thiers, la France en serait à l'heure aux rêves démocratiques. Grâce à l'habile homme d'Etat, le pays peut aujourd'hui se prononcer en faveur de telle ou telle forme de gouvernement.

La déclaration de M. Thiers ne rétablira point le crédit de l'Assemblée de Versailles. Cette déclaration n'est venue que le jour où l'impétuosité de la Chambre est devenue évidente.

Pendant sept jours, le pays s'est sans administration ministérielle, en suite de l'impossibilité de constituer une majorité, et le cabinet ne s'est constitué qu'au dehors de toute considération parlementaire. La déclaration de M. Thiers est donc la condamnation que tout Français voit l'esprit de parti n'aveuglera point d'offrir, pleinement.

Les motifs d'opposition à la dissolution de l'Assemblée de Versailles perdent, de plus en plus, de leur valeur. Si un certain nombre de représentants voient leur réélection impossible, beaucoup ont des chances plus ou moins certaines.

Mais plus l'ajournement restera indéfini, plus les électeurs s'indisposent contre les futurs candidats. M. Thiers pressent que le résultat électoral sera moins modéré, moins satisfaisant, moins conservateur, si la mesure de dissolution reste au dernier plan. Qu'arrivera-t-il ?

L'élection de la Nièvre semble prouver que le pays, effrayé par la perspective du retour à l'anarchie, se tournera vers l'impérialisme et le parti des royalistes. Ceux-ci sont non point vers une restauration à l'heure présente, mais vers la restauration de leur préférence, est impossible. Les ultra du parti seraient, peut-être, une République radicale à une République modérée. Mais les conservateurs et les royalistes patriotes, devant le spectre de la Terreur, accepteraient à la onzième heure la République de M. Thiers. Cette considération ne sera point sans influence sur l'esprit du maréchal président, qui paraît peu disposé à assumer une responsabilité que le caractère de la politique suivie aujourd'hui par l'Assemblée ne peut qu'augmenter.

Dans ces conditions, le maréchal ne peut constituer qu'un ministère de passage. Ce qu'il n'a pu constituer la semaine dernière ne sera pas plus facile demain et dans l'avenir. Le feu et l'eau ne peuvent se combiner. Le président doit donc comprendre que la dissolution seule peut faire sortir d'une situation qui deviendra de plus en plus intolérable.

GUATEMALA

Une dépêche de Cuba nous a annoncé que Gonzalez, commandant du port de San-Jose de Guatemala, avait été condamné à être fusillé, puis après s'être échappé, le 24 avril dernier, outragé le consul anglais. Voici, d'après les journaux de Cuba, des détails sur les mauvais traitements dont le consul a été victime :

Gonzalez, commandant du port de San-Jose de Guatemala, cherchait depuis longtemps l'occasion de se venger de l'attitude indépendante qu'affectait à son égard le vice-consul anglais, M. Magee, dont la position presque officielle le mettait en dehors de la juridiction du commandant. Le 24 avril, Gonzalez invita le vice-consul à se rendre auprès de lui. M. Magee s'étant fait excuser sous le prétexte qu'il souffrait d'un pied, Gonzalez envoya un peloton de soldats avec ordre de lui amener M. Magee mort ou vivant.

Le vice-consul fut jeté dans une voiture, in-sulté, frappé au visage avec la poignée d'un pistolet, mis en prison et condamné à recevoir quatre cents coups de verge. Le médecin du port protesta contre cet acte d'inhumanité et assura que M. Magee succomberait. L'agent consulaire des Etats-Unis, M. James, présenta une protestation écrite, munie de son sceau

officiel. Gonzalez répondit brutalement que non-seulement il lui infligerait le châtiment prescrit, mais qu'il le fusillerait le lendemain matin et qu'il ferait ensuite périr tous les étrangers résidant à San-Jose.

M. Magee fut tiré de prison, jeté violemment sur le sol, puis un soldat s'assit sur sa tête, tandis que quatre autres soldats se plaçaient sur ses mains et sur ses pieds. On le dépouilla de ses vêtements et quatre soldats le frappèrent de 200 coups de verges en présence du commandant, tranquillement assis sur un fauteuil, les poings sur les hanches. M. Magee avait alors perdu tout sentiment, on remit au lendemain les 200 coups qui restaient encore à lui infliger.

Avant de se retirer, le commandant se fit servir un verre d'eau-de-vie; il pilla ensuite la résidence du vice-consul, les maisons des étrangers, et passa la nuit entière en orgie avec les soldats.

Il se rendit dans la cellule de M. Magee, lui approcha un pistolet de la tête, et lui demanda quel était le genre de mort qu'il préférait, et s'il n'aimait pas mieux être tué par sa propre main. Le commandant Gonzalez fit occuper le bureau du télégraphe, mais l'agent de la Compagnie des télégraphes vint de l'Pacific, M. Moncriste, avait déjà vapouré une dépêche de Guatemala pour informer le gouverneur de ce qui se passait, et était ensuite sorti de la ville. Le général Barrios, président de la république de Guatemala, envoya immédiatement le général Solano avec 100 soldats. Ils arrivèrent aux portes de San-Jose à huit heures, au moment où le vice-consul allait être de nouveau conduit au lieu du supplice.

M. Magee, instruit de l'approche du général Solano, conseilla à Gonzalez de se rendre à bord du vapeur Arisona, avec promesse de lui donner une lettre de protection. L'agent consulaire s'offrit à l'accompagner dans sa fuite. Gonzalez voulait attendre le général Solano.

Après avoir reçu la lettre de protection de M. Magee, il donna l'ordre de le fusiller. Mais les soldats refusèrent de lui obéir. Il se résigna alors à sortir de San-Jose, prit place dans une barque, avec trois hommes et l'agent consulaire des Etats-Unis, M. James.

Mais lorsque Gonzalez s'approcha de l'Arisona, le capitaine Morse avertit qu'il ne répondait pas de sa vie, que l'équipage et les passagers étaient irrités des mauvais traitements infligés aux vice-consul, et qu'il n'était parvenu qu'à force d'énergie à les empêcher de descendre du steamer.

Gonzalez, qui s'est élevé des derniers rangs de la société et poste de commandant, est un homme extrêmement brutal, et le gouvernement de Guatemala dit qu'il serait heureux de s'en débarrasser.

M. Magee éprouva de cruelles souffrances, mais sa vie n'est pas en danger. Les soldats chargés de lui infliger les coups de verge ne l'ont pas frappé aussi violemment qu'il aurait désiré Gonzalez.

LES ANGLAIS AU HAVRE

Le Havre continue à fêter les tireurs étrangers venus à son concours. On sait que dès le premier jour, la plus franche cordialité s'est établie entre les volontaires anglais et les représentants de la garnison du Havre. Mardi soir, les officiers du 5^e de ligne recevaient leur cercle l'état-major anglais. Le colonel Désandré a tout d'abord pris la parole pour souhaiter la bienvenue à nos hôtes, et rappela avec beaucoup d'à-propos le récent succès des armes anglaises dans l'expédition des Achantis, il a porté un toast à l'armée anglaise, à l'armée auxiliaire, et ses sympathiques représentants. M. Bernal, consul de M. britannique, s'exprimant dans le français le plus correct, a prononcé ensuite l'allocation suivante :

Messieurs les officiers de la garnison du Havre. N'ayant pas l'habitude de s'exprimer dans votre belle langue, mes compatriotes, les officiers de nos forces auxiliaires, m'ont chargé de la tâche bien agréable, mais bien pénible pour moi, de vous exprimer leur bien vive gratitude pour toutes les manifestations de fine courtoisie dont vous avez bien voulu les honorer depuis leur arrivée au Havre, et surtout de la gracieuse hospitalité que vous leur offrez ce soir.

MM. les volontaires anglais forment une armée de 100,000 hommes, dont la patriotique organisation a été une menace pour nos personnes, mais qui remplit vaillamment un des devoirs les plus sacrés de l'homme et de la citoyenneté, celui de veiller à la sécurité de leurs foyers. Ils sont mis par la société à la disposition de leur pays, et de leur patrie, l'obéissance à leurs chefs, l'amour de leur patrie, la fidélité à leur drapeau.

Messieurs, ceux qui les représentent ce soir sont fiers du privilège dont ils jouissent, de celui de servir la main à vous les dignes représentants de cette armée française, à la tête de laquelle nos soldats ont autrefois affrontés les dangers de la guerre, de cette vaillante armée qui n'a jamais été plus digne de l'admiration de tout cœur viril qu'au moment de ses malheurs.

Messieurs les officiers, au nom de mes compatriotes ici présents, aussi bien qu'au mien, je vous remercie du fond de mon cœur et je vous demande la permission de boire à la santé de l'armée française et de son noble chef, le maréchal de Mac-Mahon.

Ce toast a été accueilli par d'innombrables applaudissements et, après quelques chaudes paroles de remerciement prononcées en anglais par M. le colonel d'artillerie Désandré, on a porté la santé de la reine d'Angleterre, du prince de Galles et de S. A. R. le duc de Cambridge, commandant des forces auxiliaires. Vers dix heures, les officiers anglais, donnant fraternellement le bras aux officiers français, se sont rendus au théâtre.

On nous dit que le prix offert au concours de tir, grâce à la souscription ouverte parmi les dames anglaises de la ville du Havre, consiste en une magnifique coupe à bords, dite « charlet jug » en souvenir et argent ciselé, et que le produit de la souscription des dames françaises a été converti en un superbe chronomètre de Rotig, ayant les armoiries de la ville du Havre ciselées sur la boîte.

Ajoutons que lundi, au Stand, en se présentant pour la première fois sur le terrain du tir, après les présentations officielles, M. le capitaine anglais Mercier a offert à la Société havraise de tir une splendide coupe en vermeil, donnée comme souvenir au concours par les volontaires anglais.

ECHOS DE PARTOUT

M. Charles Borsch qui, pendant de longues années, a rédigé avec talent l'ancien Courrier du Bas-Rhin, vient de succomber à la suite d'une courte maladie. Nommé député du Bas-Rhin, en février 1871, il avait donné sa démission aussitôt que le traité de paix eut consommé sans espoir la séparation de l'Alsace. Peu de temps après, il était venu se fixer à

Nancy, ou plutôt trouver une terre française et une retraite à sa patrie alsacienne. Mais, si nombreuse qu'y fut la colonie alsacienne, si vives aussi qu'y fussent les sympathies que les qualités charmantes de son esprit et de son cœur lui avaient bien sûr assurées parmi nous, on sentait qu'il ne survivrait pas longtemps à la séparation, que les événements lui avaient imposés. Pour lui, c'était vraiment l'exil que la vie hors de son cher Strasbourg. Comme Küss, comme tant d'autres déjà, c'est le mal d'Alsace qui l'a tué.

Une grande maison d'orfèvrerie de Londres vient de terminer un magnifique service de table de soixante couverts pour le comte de Siam. Ce service, qui ne pèse pas moins de 420 kilogrammes, coûte 250,000 francs. La pièce du milieu, la plus remarquable de toutes, est une véritable œuvre d'art. Elle pèse 19 kilogrammes. Elle a près de 1 mètre 25 centimètres de haut et représente un éléphant à trois têtes (symbole de la religion siamoise), debout sur un plateau et portant une tour surmontée d'un vase. Les têtes de l'éléphant sont en or. Au-dessus des têtes de l'éléphant se tiennent deux cornacs en costume militaire et ayant chacun un long bâton au bout duquel flotte le drapeau national de Siam. Il y a environ 150 douzaines de cuillers et de fourchettes. Les armes royales ont été gravées sur toutes les pièces. Tous les dessins ont été d'abord envoyés au roi de Siam, qui a tenu à les examiner lui-même. Le salon dans lequel on emploiera ce service, lors des grandes réceptions officielles, a 33 mètres de long.

Suivant le Rappel, on vient de fonder à Londres une école publique de cuisine :

L'école des cuisiniers, dont plusieurs personnalités de l'aristocratie anglaise avaient conçu l'idée au mois de juillet de l'année précédente, a pris déjà des développements considérables. Le comité s'est attaché d'abord à former des professeurs de cuisine, qui traitent ensuite propager les principes de leur art dans toutes les villes et dans les grandes maisons, dans les institutions de demoiselles, et où l'on pourrait les appliquer.

L'école, actuellement dirigée par M^{me} Barcke, est placée sous le haut patronage de la princesse de Galles, de la marquise de Lorne, du duc de Westminster, du comte de Granville, etc.

La partie des bâtiments de l'exposition de 1851 dont les propriétaires ont accordé gratuitement l'usage à l'administration de l'École est déjà trop étroite pour contenir les nombreuses personnes qui viennent assister aux cours. Il s'agit actuellement de construire une maison spécialement affectée à l'école; une souscription publique a été ouverte à cet effet.

D'après les devis des architectes et les calculs des administrateurs, une somme de 200,000 francs serait nécessaire pour assurer à l'école une existence indépendante.

Un Figaro de Montmorency fait ainsi connaître au public, par la voie du prospectus, l'ouverture de son vaste établissement de coiffure :

Cette maison modèle, dans lequel en France, a su réunir le bon marché au confort et à l'élégance. Par la distribution judicieuse de ses vastes salons, les gens du monde n'ont pas à redouter le contact de la mauvaise compagnie. (Très-ingénieux !)

Un nombreux personnel dans une tenue irréprochable et choisi parmi les artistes les plus distingués de la capitale, est attaché à l'établissement : on parle toutes les langues.

Les dames, pour lesquels des salons splendides sont réservés, y trouveront les soins les plus délicats, mêlés à une conversation spirituelle. Des commissaires en riche livrée les introduiront. Coiffures des plus inédites.

Pendant les opérations une musique mystérieuse fera entendre différents morceaux...

Si le public n'était pas déjà conquis par ce programme, il lui serait difficile de résister au détail des opérations auxquelles se livrent, dans une tenue irréprochable, les artistes de choix déjà nommés :

Barbe au rasoir électrique velouté, savon au miel d'Arabie, dissous dans la rosée du matin.

Coupe de cheveux, ciseaux vermeil, brosse aimantée.

Frisure éolienne, orageuse ou calme.

La frisure « orageuse ou calme », au gré du client, vaut à elle seule tout un poème !

Les sous-secrétaires d'Etat suivent la fortune des ministres. Ils s'élèvent et tombent avec eux.

Un journaliste qui connaît un de ces sous-ministres lui adressait hier ses compliments de condoléance sur un ton moitié sérieux moitié badin :

— Eh bien ! lui disait-il, vous voilà donc rendu à vos chères études ?

— Hélas ! oui, mon bon !

— Qu'avez-vous fait maintenant ?

— Je vais être obligé de travailler pour vivre.

Le journaliste ajoutait, en rapportant ce propos :

— Préfêlez avec ! Les sous-secrétaires d'Etat consacrent eux-mêmes qu'ils ne font rien tant qu'ils sont aux affaires !

X... nous raconte Domino, est connu de longue date dans les antichambres ministérielles.

La préfecture nous communique le renseignement suivant sur un incident qui s'est produit avant-hier soir : à la réunion de la commission municipale :

La subvention au bureau de bienfaisance de Lyon pour 1874, avait été provisoirement fixée, par la commission municipale, dans sa séance du 20 mai, à 53,000 fr.

Avant-hier, à la lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai, la commission municipale, sur la proposition d'un de ses membres, a adopté le paragraphe additionnel suivant :

Cette allocation de 53,000 francs s'ajoute à celle de 280,000 fr. que le bureau de bienfaisance doit réaliser aux termes de la délibération ci-dessus visée du 16 janvier dernier par la venue de ses rentes, porte au chiffre de 333,000 fr. la somme à la disposition du bureau de bienfaisance, pour l'année 1874, somme supérieure à celle de l'année précédente.

Nous sommes fort heureux de voir nouvelle dans laquelle semble vouloir s'engager l'administration préfectorale.

Les sources auxquelles nous confions et nous, sommes obligés de puiser les renseignements que nous publions sur les communications, peuvent amener des erreurs, des discussions, des polémiques, voire même des communications comme celui qui a reçu tout dernièrement le Salut public, fort regrettables en tous points.

Le précédent conseil municipal avait décidé que, le lendemain de chaque séance, un procès-verbal sommaire serait rédigé par les soins du secrétaire du conseil et communiqué aux journaux, sans exception.

La nouvelle commission municipale n'avait pas cru devoir employer le même procédé.

L'administration, à en juger par la note que nous avons publiée plus haut, a, sans doute, l'intention de revenir à la mesure abandonnée.

Nous ne saurions trop la remercier pour nos lecteurs, qui auront ainsi des renseignements officiels, et pour nous, qui ne serons pas exposés à des désagréments de toutes sortes.

Des emprunts, d'un autre côté, à la Décentralisation, les renseignements sur diverses affaires qui ont été traitées pendant le courant de la séance du 27.

Un membre de la commission a fait remarquer que le faible déficit de 11,000 fr., par lequel le budget se boucle, provoque l'étonnement du public.

Il a demandé qu'une note explicative fut communiquée aux journaux à ce sujet.

Pour arriver à un déficit aussi réduit, il fallait ajourner le paiement de dettes exigibles, restreindre les subventions, et même les dépenses obligatoires.

En réalité, le déficit est de plusieurs centaines de mille francs, sinon de plusieurs millions.

Pourquoi les contribuables ne seraient-ils pas fixés complètement sur le fond de la situation ?

Parmi les affaires écoulées dans le cours de la séance, nous citerons : l'acquisition des cahiers des charges imposés par la ville aux facteurs des halles ; le vote d'une somme de 43,000 fr., que la ville a dû dépenser pour mettre en état l'emplacement qui avait été occupé par l'Exposition.

Pour cette dépense, la ville a son recours contre la faillite. Mais on sait que diverses instances sont pendantes devant les tribunaux à l'occasion du règlement de cette faillite, et la ville, bien que privilégiée, risque fort de ne pas recouvrer ses avances.

La commission a, du reste, nous l'avons dit, infligé un blâme formel à la voirie, qui persiste à ne faire voter le plus souvent les dépenses qu'après l'exécution des travaux.

C'est là de vieux errements qu'il paraît difficile de faire cesser.

Il est en quelque sorte de tradition pour messieurs les ingénieurs.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le D^e Gaillardet une lettre en réponse à celle de M. Aulhardt; nous la publions demain.

Le résultat d'une statistique récente, que le département du Rhône possède deux bibliothèques populaires municipales, et dix-huit bibliothèques populaires dues à l'initiative privée; soit trente bibliothèques populaires en tout.

Le nombre des volumes que possèdent les deux catégories de bibliothèques, est de vingt-trois mille cent vingt-sept.

Notre département se trouve être ainsi le sixième département de France dans le classement général d'après le nombre des bibliothèques, et le onzième d'après le nombre des volumes.

Il va sans dire que, dans cette statistique, n'est pas comprise la grande bibliothèque du lycée, qui contient à elle seule plus de cent cinquante mille volumes, et près de trois mille manuscrits, ni celle du palais Saint-Pierre qui en contient dix-huit mille.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que la Loire, ne possède de bibliothèques populaires.

L'Isère, au contraire, en possède six contenant deux mille deux cent quatre-vingt-neuf volumes.

Encore une petite statistique. Le dimanche et le lundi de Pentecôte, les trains au chemin de fer du midi, de Lyon à Marseille, ont transporté 12,733 personnes.

Nous recevons de la Société d'économie politique de Lyon la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire :

Monsieur le rédacteur, Nous avons l'honneur de vous informer que la Société d'économie politique de Lyon, voulant aider à la vulgarisation des saines doctrines de l'économie économique, a voté, dans sa séance du 1^{er} mai, un prix de 1,000 francs en faveur du meilleur traité populaire d'économie politique, écrit spécialement en vue des maîtres et des élèves des classes supérieures des écoles primaires.

dépasse point les limites d'un livre élémentaire (environ 200 pages d'impression). Elle n'accepte, à ces concours, que des œuvres inédites, et elle se réserve de ne donner le prix qu'à celle qui lui paraîtra réellement digne de son patronage. Elle pourra cependant décerner des mentions honorables.

Les mémoires envoyés devront être rédigés en français, et parvenir à M. le questeur de la Société avant le 31 décembre 1874.

Ils appartiendront tous aux archives de la Société, où les auteurs pourront en faire prendre copie.

Tous les manuscrits porteront une épigraphe répétée sous pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si l'auteur du travail obtient le prix.

L'ouvrage couronné sera inséré dans les annales de la Société qui en favorisera d'ailleurs la publication par tous les moyens à sa disposition, et l'auteur devra, d'accord avec elle, faire de son livre, dont les droits lui resteront acquis, une édition qui réponde aux intentions déterminées des concours.

Pour tous renseignements ou communications, s'adresser, par lettre affranchie, à M. Jules Durand, questeur de la Société d'Economie politique, 42, rue de la Bourse, Lyon.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le président, P. PLATON.

Le secrétaire, TAVERNIER.

Nous avons annoncé sommairement hier, que la cour d'appel de Lyon venait de réformer le jugement du tribunal de première instance dans l'affaire du Cercle des ouvriers sur métaux.

Voici dans quel sens a été rendu l'arrêt de la cour :

M. Arthur Coenger, qui avait été condamné à trois mois de prison et cinquante francs d'amende, a été condamné par la cour à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

MM. Perrin, Lescure, Pailhon, Chapelle, Briet, Berthet, Alaterne, Berthouin, Gacon, Laurent, condamnés à quinze jours de prison et 50 fr. d'amende, sont déchargés de la prison et condamnés à l'amende de 50 fr.

Pour les quinze autres prévenus, condamnés à 50 fr. d'amende, l'arrêt confirme le jugement de première instance.

La plaidoirie de M^{re} Andrieux dans cette affaire a été fort remarquable.

Le tribunal correctionnel a entendu hier les débats de la poursuite en dissolution intentée par les membres du conseil d'administration de la compagnie du Gaz, contre MM. Gacon et Roux, pour un libelle diffamatoire, atteignant l'honneur et les intérêts de la compagnie.

Le tribunal l'a condamné à 50 francs d'amende.

On dit partout que l'amour perdit Troie. L'amour du vin, hélas ! nous perdra tous !

Ces deux vers de Mirillon ont eu, hier encore, leur application.

Un certain Jacques Maud entra l'autre jour dans un cabaret, se faisait servir deux bouteilles de ce nectar qu'il est convenu d'appeler dans la houle du petit bleu, ou mieux du bochet, et, au quart d'heure de Rabelais, essayait de s'esquiver sans payer.

Un gardien de la paix, mandé aussitôt, intervint.

Maud avait bu son vin pur; l'agent mit Maud devant.

Bon gré, mal gré, il fallut que Maud comparut devant le tribunal correctionnel.

Maud s'en était tiré et bu, qui plus est, et Maud l'entendait condamner à deux mois de prison.

Il avait un vin de cerf, comme on dit familièrement.

Un nommé Ferdinand X... a été condamné hier à un mois de prison pour tentative de vol de deux flûtes d'esprit de vin, à la gare du chemin de fer.

Deux compères de Ferdinand qui ont participé à la tentative ont pu échapper à l'action de la justice.

Dans la journée d'hier, on a déposé à la Morgue :

Le cadavre d'un nouveau-né trouvé au milieu d'ammovances dans le quartier de la Croix-Rousse.

Le corps du nommé Kayser trouvé pendu au parc de la Tête-d'Or à 7 heures 1/2 du matin.

Et enfin le cadavre d'un noyé inconnu retiré du Rhône.

Un épais rideau de verdure dérobe maintenant aux regards les travaux de Fourvières. Derrière ce rideau, ils sont conduits avec une activité qui ne s'est pas ralentie depuis que les gelées n'ont plus été à craindre et qu'il a été possible de reprendre la construction dans toutes ses parties.

Les piliers de la nef souterraine ont reçu leurs chapiteaux et les murs de cette nef atteignent la hauteur à laquelle ils auront à supporter une large voûte jetée de l'un à l'autre.

Au chevet de cette nef, les travaux sont rendus plus lent par l'appareil des blocs de grande dimension, par les dispositions compliquées du plan et de l'élevation de l'abside qui domine la ville.

Les bases des quatre tours et du porche sont terminées, et, en résumé, l'on peut dès ce moment considérer comme arrivé à fleur de sol le gros œuvre de la chapelle souterraine.

Le 75^e de ligne quitte Gap pour venir à Lyon. Le dernier bataillon en partira le 1^{er} juin, et le dépot le 3.

Ce dépot est envoyé à Vienne, où son installation est préparée.

M^{me} Martin, veuve de M. Christophe Martin, ancien maire de Lyon et député du Rhône, a succombé à Paris à une longue et douloureuse maladie. Son corps a été ramené à Fourvières et inhumé aujourd'hui dans le tombeau de sa famille.

Le comice agricole des cantons de Givors, Saint-Genis, Mornant et Condrieu, se tiendra cette année le 31 août à Givors.

Le bureau central est composé de MM. Ville, maire et notaire à Givors; Jean-Baptiste Neuvesset, Escoffier et Fleury Neuvesset, également de Givors.

Le programme du comice sera incessamment publié.

La commission syndicale donne avis au public lyonnais qu'à partir du 1^{er} juin 1874, la mise à exécution des tarifs qu'elle a faits et distribués à chaque membre de la corporation, sera strictement observée par tous ses adhérents.

Elle prie également le public de bien vouloir prendre en considération que notre corporation, et principalement dans les quartiers ouvriers, a toujours été bien délaissée.

Les locataires des denrées, des marchandises, des logements, des patentes et des frais généraux, empêchent à beaucoup de ses membres de pouvoir tenir convenablement leurs magasins.

Nous comptons donc sur la bonne volonté des habitants de Lyon pour l'accomplissement de notre œuvre.

Le président, Désiré DUBAR.

Le secrétaire, CHAILLOT.

Ain. — Nous avons publié hier le compte rendu de l'intéressante cérémonie qui a eu lieu récemment à Bellegarde pour l'inauguration de la fabrique de papiers à base de pâte de bois; nous nous empressons de reproduire la lettre suivante, relative à un incident de cette cérémonie.

On écrit de Bellegarde, le 26 mai aux journaux de l'Ain :

Monsieur le rédacteur, Quelques officiers français ayant cru reconnaître le drapeau prussien parmi ceux qui ornaient notre usine le jour de l'inauguration, et ce bruit s'étant propagé et accrédité dans le pays de Vex et ailleurs, je viens, par l'intermédiaire de votre honorable journal, y opposer le plus formel

cours impétueux de ces petites rivières. Le viaduc sur la Romanche doit être terminé au mois d'août, et le viaduc sur le Drac sera entrepris aussitôt après l'achèvement de celui-là.

GARD. — On écrit de Pommiers, le 24, au Messager du Midi :

« Notre localité, ordinairement si paisible, a été mise en émoi par une tentative d'assassinat commise dans les circonstances suivantes :

« Hier samedi, vers neuf heures du matin, la femme Barral, née Marie Perrier, entra dans la manégerie où il y avait son beau-père et sa belle-mère qui ne daignèrent pas lui adresser la parole.

« Imitant le silence de ceux-ci, la belle-fille allait vaquer à ses occupations, lorsque le beau-père, armé d'un bâton, lui asséna un coup sur la tête; la saisissant ensuite par le cou, il l'entraîna dans la chambre du premier étage où se trouvait son mari. La malheureuse femme se laisse vers ce dernier en lui disant : Ne me laissez pas tuer ! mais le mari la repoussa brutalement vers son père qui la ressaisit, la terrassa, prend un fouet et lui passant la corde autour du cou cherche à l'étrangler.

« La fille Barral, en voyant les traitements que son père infligeait à sa belle sœur, s'écrie : Mon père! vous voulez donc la tuer! Craignant d'être dérangés dans leur projet criminel, les époux Barral enferment alors leur fille dans une autre chambre.

« Une heure après, le mari et le beau-père de la victime vont voir si elle est bien morte et ils délibèrent pour savoir ce qu'ils doivent en faire; puis la prenant par les cheveux, ils la traînent jusqu'à l'escalier où ils l'abandonnent, croyant qu'elle n'est plus devant eux qu'un cadavre.

« L'affaire s'ébruite, le père de la victime en a connaissance et court en faire part à la justice qui, après les premières informations, ordonne d'écrire les coupables dans la maison d'arrêt du Vigan.

« Qu'avait donc fait cette jeune femme pour mériter ces traitements? On assure que tout son crime consiste à être allée voir ses parents, malgré la défense que lui en avait faite la famille à laquelle elle était allée.

« Les blessures de la victime, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger. »

Le numéro du 24 mai de Lyon-Théâtre contient la biographie et la photographie de M. Francis Genin, jeune premier rôle au théâtre des Variétés.

Excursion géologique. — Dimanche prochain 31 mai, M. Noguères fera une excursion géologique au Mont d'Or : On visitera en détail le terrain jurassique de St-Cyr, St-Didier, St-Fortunat et St-Romain.

On partira de Perrache à 8 h. 15 du matin. Station d'arrivée : St-Rambert (Ile-Barbe). Se faire inscrire pour l'excursion à Bellegarde, fixée au 14 juin.

Faillites. — Dessalla (François), négociant, rue des Capucins, 12, rue de Séze, 65.

Juge-commissaire, M. Jandin. — Sydic provisoire, M. Dode. — Date du jugement, 28 mai 1874.

Rozès, marchand de meubles, rue Terme. — Juge-commissaire, M. Favre. — Sydic provisoire, M. Dargère, placé des Cordeliers, 12. — Date du jugement, 28 mai 1874.

Société d'horticulture pratique du Rhône. — Séance du 9 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. DIEZ-CHARBONN

Après le dénouement de la correspondance, la Société décide qu'elle enverra M. Bouchariat jeune comme délégué à l'exposition de Roanne.

Puisieurs rapports sont lus à l'assemblée, par M. Willermoz sur une visite faite aux cultures de M. Simon Henry à Ecullay; par M. Rivoire sur celle faite aux cultures de M. Crazille chez M. Arès Duport; et Oullins; par M. Rivoire, une note sur la culture forcée de narcisses pratiquée par M. Vissard chez M. Fournier, à Vaise.

Les plantes fleuries sont tellement nombreuses sur le bureau que leur examen absorbe tout le reste du temps de la séance. Ce sont : les pivions en arbre de semis de M. Joannon; celles de collection de M. Albert; les trichopilia suavis, magnificolor, et les trichopilia suavis, magnificolor, et les trichopilia suavis, magnificolor.

Le mérite et la culture de ces diverses plantes sont successivement discutés. M. le président rappelle à l'assemblée les préparatifs de l'exposition qui doit s'ouvrir le 10 septembre prochain.

caractère de l'approbation donnée à M. de Bourgoing par le maréchal.

Une telle question adressée au cabinet n'aurait aucun caractère d'hostilité vis-à-vis du chef de l'Etat; elle fournirait au contraire aux ministres nouveaux l'occasion de bien marquer leur attitude à l'égard du parti bonapartiste. On a remarqué, en effet, non sans étonnement, que le jour même de l'élection de M. de Bourgoing, MM. Welche et Ayllies, dont les opinions bonapartistes sont notoirement, étaient appelés à des postes importants au ministère de l'intérieur. Ce n'était sans doute qu'une coïncidence, mais des plus fâcheuses.

Que répondra le ministère? Que le maréchal avait simplement dit à M. de Bourgoing : Vous êtes conservateur, cela me suffit; je fais des vœux pour vous contre le candidat radical. Quant à la lettre de M. de Bourgoing invoquant l'approbation présidentielle, elle était passée inaperçue au milieu des incidents qui ont précédé et suivi le 16 mai; autrement, on l'aurait démentie sans hésiter. D'ailleurs, le gouvernement a montré ses véritables intentions en adressant au Gaulois le « communiqué » que l'on sait.

Le gouvernement se préoccupe surtout de maintenir l'autorité des décisions de l'Assemblée et l'ordre public. M. Welche a rendu des services comme préfet, le ministre l'a thois à cause de ses qualités administratives nullement à cause de ses opinions politiques, etc.

Si le gouvernement dégage ainsi la responsabilité du maréchal de l'élection de la Nièvre, s'il était démontré que M. de Bourgoing a dit ou fait entendre plus qu'il n'y avait en réalité, l'élection pourrait fort bien être cassée, car le centre droit n'hésiterait pas en cette affaire à voter avec la gauche.

L'ai lieu de penser que le maréchal ne s'est pas douté le moins du monde des conséquences que la visite de M. de Bourgoing pourrait avoir au point de vue électoral. M. de Bourgoing a connu assez familièrement le maréchal sous l'empire : il a été le voir à titre de vieil ami et lui a lu sa circulaire.

Or, on m'assure que le maréchal n'en aurait pas entendu un mot; il avait la tête ailleurs, et quand M. de Bourgoing a eu fini, le maréchal s'est contenté de lui dire : C'est très-bien, c'est très-bien, mon cher Bourgoing, avec l'insouciance la plus parfaite.

M. de Bourgoing se serait emparé de cette formule de politesse banale pour la représenter comme une approbation officielle donnée par le maréchal.

En revanche, l'avertissement donné au Gaulois n'a pas ou non plus, dans ses origines, toute la solennité qu'on suppose.

Ce sont MM. Decazes et de Fourton qui ont eu l'idée et qui l'ont aussitôt mise à exécution, se faisant fort de la faire accepter après coup par leurs collègues et par le maréchal lui-même qui a été averti le jour même pendant les courses d'Autueil auxquelles il assistait.

Il a du reste approuvé l'initiative de ses ministres. La chose s'est faite, comme vous le voyez, le plus simplement, le plus familièrement du monde, sans préméditation et sans fracas.

Je reçois quelques nouvelles de Versailles : on s'attendait à une communication du gouvernement, à un débat sur l'ordre du jour, à un incident parlementaire quelconque. Les tribunes étaient comblées, le personnel féminin au grand complet. Or, toute la séance s'est passée en discussions sur les haras et les remontes, ce qui n'a pas manqué de donner lieu à des discours techniques sur la matière : vous jugez des rires qui interrompaient à tout bout de champ les explications quelque peu sèches de nos orateurs.

Il se confirme que le gouvernement ne présentera aucune espèce de programme : il l'aurait fait aujourd'hui même dans le cas contraire. Sa pensée est de prendre une part active aux lois d'affaires. Quant aux lois constitutionnelles, il n'en parlera pas le premier; mais comme l'ordre du jour de la précédente session sera bientôt épuisé, probablement aujourd'hui même, le débat, que le 16 mai a interrompu après l'avoir posé, sera nécessairement repris.

Le seul résultat du vote du 16 mai est que la discussion de la loi municipale doit précéder la discussion de la loi électorale; mais on n'a pas voté que la loi municipale serait discutée tout de suite.

Première question : discutera-t-on la loi municipale d'abord et quelle partie de la loi municipale, ou bien telle loi importante comme la loi sur la presse, la loi sur l'armée, la loi des patentes, la loi sur l'enseignement supérieur? Le gouvernement se prononcera, m'assurent-on, pour la discussion de la loi municipale; mais il rappellera que les orateurs de la droite ont reconnu également l'urgence de discuter la loi électorale et il demandera que la loi électorale soit mise aussitôt après la loi municipale; il demanderait même que l'électorat municipal fut seul discuté d'abord pour être aussitôt suivi de l'électorat politique.

Vous vous souvenez ce qu'était à peu près les termes de la transaction proposée en extremis par la droite modérée pour concilier les exigences du cabinet de Broglie avec les résistances de l'extrême droite. C'est ce compromis que M. Ernoul était venu présenter avant et même pendant la séance, et que le duc de Broglie avait repoussé afin de maintenir en principe la priorité de la loi électorale comme la première des lois promises par l'Assemblée au maréchal.

Soulement, je crois que cette concession ne suffirait pas maintenant à l'extrême droite : M. de Belcastel énumère toutes les lois qu'on pourrait discuter utilement avant même de commencer la première lecture de la loi électorale, et il y en a beaucoup; il y en a même quelques-unes auxquelles la droite tout entière paraît tout particulièrement tenir, celle sur l'enseignement supérieur, par exemple.

Le centre droit aurait, au contraire, le dessein de réclamer le vote le plus prompt possible des lois constitutionnelles et, si le cabinet se plie trop aisément aux volontés de l'extrême droite, le centre droit irait assez volontiers vers la gauche, comme le Journal de Paris le lui fait clairement entendre dans un article empreint d'une certaine solennité.

Ce mouvement du centre droit vers la gauche paraît inévitable en tout cas, et peut-être même est-il déjà commencé : le Journal de Paris paraît l'avouer, lorsqu'il reconnaît qu'une détonne s'est produite pendant la dernière crise entre une partie du centre droit et une partie du centre gauche qui étaient restées très-divisées, très-hostiles depuis le 24 mai.

C'est, en effet, là la véritable noude de la situation : c'est là ce qui va donner aux premiers incidents parlementaires un intérêt et une portée extraordinaires.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à 2 h. 30 m. L'Assemblée discute une proposition de M. Delacour relative aux haras et aux remontes et sur laquelle il y a eu déclaration d'urgence.

Les articles 1 et 2 sont adoptés tels qu'ils ont été définitivement rédigés par la commission. M. Monjaret de Kerjégu a présenté un article additionnel tendant à faire établir dans chaque circonscription de dépôts d'étalons une commission consultative formée de six membres au moins désignés par les conseils généraux de la circonscription.

M. Bocher, rapporteur, combat cet article additionnel, qui est rejeté. L'article 3, rétablissant l'école des haras du Pin, est adopté sans changement.

M. Leurent appelle le gouvernement à s'expliquer sur l'article 4, portant qu'à partir de 1874 l'effectif des étalons sera successivement augmenté de 200 par année, jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre de 2,500.

M. Crivart, ministre de l'Agriculture, et, après lui, le général de Cissey, ministre de la guerre, soutiennent l'article de la commission, qui est voté.

M. de Fourton, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi sur la reconstitution du conseil général des Bouches-du-Rhône et un autre projet sur la police de la ville, pour lesquels il demande l'urgence.

M. le ministre donne lecture de l'exposé des motifs, dans lequel il est dit que le conseil général méconnaissait ses devoirs, était en échec l'autorité du préfet, et rendait ainsi les rapports impossibles entre l'administration et le conseil par ses attaques persistantes contre les deux derniers préfets.

Puis il rappelle les propos tenus contre le conseil d'Etat, desquels il ressortait qu'il ne rendait pas la justice, mais des services au gouvernement. On avait usé de beaucoup d'indulgence, mais devant le nouveau scandale, lors de l'ouverture de la session, causé par le discours politique du président du conseil qui causa des désordres graves, le gouvernement dut agir.

M. le ministre espère que l'Assemblée approuvera sa conduite en votant la loi dissolvant le conseil, nommant une commission temporaire et fixant les élections pour le 1er novembre au plus tard.

M. Tardou se propose de demander des explications sur la mesure prise contre le conseil des Bouches-du-Rhône. Il réserve ses observations pour la discussion mais il proteste dès aujourd'hui contre l'exposé des motifs.

L'urgence est votée à l'unanimité. M. Ferroniat donne lecture, au nom de la dernière commission du rapport sur l'élection de la Vienne, concluant à la validation de l'élection de M. Lepetit, qui est votée, sans débat. L'Assemblée reprend la suite de la discussion sur les haras.

Après une discussion entre MM. de Dampierre, Desbons, Lesaër et Carayon-Latour, sur les articles 5 et 6, l'Assemblée renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 28 mai, 10 h. 40, s.

Bourse ferme. — Boulevard : Emprunt, 94.57.

La Banque d'Angleterre réduit son escompte à 3 1/2.

Paris, 29 mai, 5 h. 15, m.

Un arrêté du préfet de police interdit la vente sur la voie publique et le colportage du Siècle pour un article du 28 mai blessant la morale publique.

Le Journal des Débats dit qu'un membre influent de la commission de décentralisation a annoncé l'intention formelle de saisir l'Assemblée aujourd'hui de la question de l'ordre du jour.

Il ajoute que le conseil des ministres a décidé hier que M. de Fourton déclarerait que le gouvernement ne peut qu'obéir aux décisions de l'Assemblée relativement aux lois électorales, et quand viendra la discussion, le cabinet n'hésitera pas à faire connaître son opinion.

M. Guizot est très-malade.

Madrid, 28 mai.

M. Layard, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, a donné hier soir un dîner officiel, auquel assistaient le maréchal Serrano, ministre des affaires étrangères, ainsi que les représentants d'Italie, d'Allemagne et d'autres membres du corps diplomatique.

Ce matin, à deux heures, les carlistes, commandés par Saballs et Huguet, ont lancé une quinzaine d'obus sur notre ville.

Ils ont été accueillis par une vive fusillade et se sont retirés aux environs.

Berne, 28 mai.

Les Chambres fédérales se sont réunies aujourd'hui pour vérifier le résultat de la votation du 19 avril sur la révision de la constitution fédérale.

Le conseil national a adopté, à l'unanimité, un arrêté déclarant que cette constitution est adoptée et doit entrer immédiatement en vigueur. Le conseil d'Etat fera connaître demain sa décision.

Madrid, 27 mai.

La Gaceta publie un nouveau règlement et un tableau des cas de réforme pour le service militaire.

La dysenterie a notablement diminué dans l'armée du Nord.

L'ambassade de Paris. — L'ambassadeur a refusé définitivement à la police d'installer la machine servant à la falsification qu'on avait déjà signalée, des billets de banque espagnols.

On assure que M. Camacho présentera prochainement au conseil des ministres un plan financier.

Santander, 27 mai, soir.

Le maréchal Concha a rassemblé trois corps, formant un effectif de 26,000 hommes avec 64 canons, autour de Victoria. On croit que les opérations commenceront la semaine prochaine.

Zarauz, ville du littoral de Biscaye, a souffert beaucoup du bombardement qu'elle a subi.

Bayonne, 27 mai.

(Source carliste) — D'après les récits des voyageurs, le maréchal Concha aurait attaqué les carlistes, dans la journée du 24 mai, avec 25,000 hommes divisés en trois colonnes, par Villaréal, Ochandiano et Salvatina. Repoussé partout, le maréchal se serait dirigé vers Estella.

Don Carlos est arrivé à Tolosa.

Bonn, 27 mai, soir.

Ce matin, l'évêque vieux-catholique Reinkens a ouvert le premier synode de cette secte. Le règlement synodal et paroissial, proposé par le congrès de Constance, a été accepté. On a délibéré ensuite sur des réformes ecclésiastiques concernant l'Eglise. Il y avait vingt-huit ecclésiastiques et cinquante-sept délégués des communes.

Dans sa séance de ce soir, le synode vieux-catholique a adopté, avec quelques légères changements, les propositions tendant à modifier les formes de la confession.

Constantinople, 27 mai, soir.

Méhémét Ruchdi, ex-grand-vizir, a été envoyé comme gouverneur à Alep.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 29 mai, 8 h. 50 matin.

Ce matin, le Journal officiel contient :

1° Une décision présidentielle du 19 mai créant une commission chargée d'étudier les bases pour l'organisation d'une école supérieure de la guerre; 2° Un décret fixant le prix de l'affranchissement des échantillons de marchandises adressées de France en Allemagne à vingt centimes par cinquante grammes et dix centimes par chaque poids de cinquante grammes au-dessus de la première taxe.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 29 MAI

Table with 4 columns: AU, DOURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2, 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2, 11 1/2, 12 1/2, 13 1/2, 14 1/2, 15 1/2, 16 1/2, 17 1/2, 18 1/2, 19 1/2, 20 1/2, 21 1/2, 22 1/2, 23 1/2, 24 1/2, 25 1/2, 26 1/2, 27 1/2, 28 1/2, 29 1/2, 30 1/2, 31 1/2, 32 1/2, 33 1/2, 34 1/2, 35 1/2, 36 1/2, 37 1/2, 38 1/2, 39 1/2, 40 1/2, 41 1/2, 42 1/2, 43 1/2, 44 1/2, 45 1/2, 46 1/2, 47 1/2, 48 1/2, 49 1/2, 50 1/2.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 29 mai 1874

Table with 4 columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 75, 66 70, 3855, 1407, 310, 662, 400, 1052, 853, 742, 311, 418, 403, 93 1/2, 3 mois à 5 mois, 6 mois à 11 mois, A un an.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES le jeudi 28 mai 1874, au matin.

ACTIF

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales, Effets échus hier, à recevoir ce jour, Commerce, Bons de la ville, Bons du Trésor, Paris, Paris (Bons du Trésor), Portefeuille des (Effets sur place succursales), Avances sur lingots et monnaies, Avances sur lingots et monnaies dans les succursales, Avances sur effets publics français, Avances sur effets publics français dans les succursales, Avances sur actions et obligations de chemins de fer, Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales, Avances sur obligations du Crédit foncier, Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales, Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857), Rentes des Ex-banques départementales, Rentes disponibles, Rentes immobilières, Hôtel et mobilier de la Banque, Immeubles des succursales, Dépenses d'administration de la Banque et des succursales, Avance à la ville de Paris (décret du 11 février 1874), Emploi de la réserve spéciale, Divers.

PASSIF

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include Capital de la Banque, Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857), Réserves (Ex-banques départementales), Réserve immobilière de la Banque, Réserve spéciale, Billets en circulation (Banque et succursales), Arrérages de valeurs transférées ou déposées, Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales, Compte courant du Trésor créditeur, Comptes courants de Paris, Comptes courants dans les succursales, Dividendes à payer, Effets au comptant non disponibles, Escrow et intérêts divers à Paris et dans les succursales, Récépissé du dernier semestre à Paris et dans les succursales, Réserve pour effets prorogés en souffrance, Divers.

Certifié conforme aux écritures: Le gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

FAITS DIVERS

Les dépêches télégraphiques nous ont annoncé il y a quelques jours que le Mississippi avait débordé et inondé une surface considérable de plantations; que, par suite, plusieurs milliers d'habitants étaient réduits à la misère et mouraient de faim.

On se fera une idée de l'étendue des ravages causés par une inondation du Mississippi en lisant les détails qui suivent sur ce gigantesque cours d'eau.

Le Mississippi, le plus grand fleuve de l'Amérique septentrionale, a une longueur de plus de 5,000 kilomètres, et si l'on remonte à la source du Missouri, un de ses plus grands affluents, on trouve 7,000 kilomètres. Il reçoit en outre l'Iowa, l'Arkansas, la rivière Rouge, le Wisconsin, l'Illinois, l'Ohio, etc.

Chacun de ces fleuves est pour le moins trois fois plus large que la Seine et deux fois plus que le Rhône. La masse d'eau qu'ils apportent au Mississippi est incommensurable. Nul fleuve du globe ne débite une quantité d'eau égale à celle du Mississippi à son embouchure dans le golfe du Mexique, où il se jette par plusieurs branches.

L'immense bassin du Mississippi s'étend des monts Alleghany aux monts Rocheux et comprend 1,800,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire environ un septième de toute l'Amérique septentrionale.

Veut-on savoir quelle est la largeur minima et maxima de ce fleuve? On aura peine à croire aux chiffres très-précis qui suivent : Jusqu'au confluent de l'Illinois, il a de 300 à 900 mètres de largeur; il atteint 2,500 mètres à la jonction du Missouri. A la Nouvelle-Orléans, il y a 1,500 mètres, c'est-à-dire douze fois la largeur de la Seine au confluent de la Marne, en amont de Paris.

Sa profondeur est de 15 à 20 mètres au confluent de l'Ohio; de 60 à 80 mètres entre la Nouvelle-Orléans et le golfe du Mexique. Cette profondeur est égale à la hauteur des tours Notre-Dame-de-Paris, du sol au sommet des tours.

Lorsqu'un bateau à voiles se laisse aller au courant du fleuve, quand ses eaux sont basses, il parcourt près de 80 kilomètres en douze heures; et quand les eaux sont grandes, sa rapidité est de 160 kilomètres pour la même période d'heures. L'impétuosité des eaux à l'embouchure est telle, que l'on distingue encore leur couleur limoneuse en mer à 20 kilomètres.

On pense bien que, si les navires descendent rapidement le fleuve, ils doivent éprouver de énormes difficultés pour le remonter. Ainsi, lorsque douze heures suffisent pour descendre de la Nouvelle-Orléans à la mer, il faut plusieurs jours pour remonter de l'océan à cette ville, située à 160 kilomètres environ de l'embouchure du Mississippi.

Quant aux nombreux bateaux à vapeur qui circulent sur les diverses parties du fleuve, leur marche ordinaire est, à l'heure, de 9 kilomètres contre le courant, et de 20 kilomètres à peu près avec le courant.

Ce fleuve et ses affluents offrent la plus belle voie navigable du monde; c'est la plus animée de l'Amérique.

Voici maintenant ce qui se rattache aux inondations : Trois grandes crues périodiques viennent gonfler les eaux et les font déborder souvent à de grandes distances : l'une au printemps, celle qui vient d'avoir lieu, causée par les affluents des régions tempérées où la fonte des glaces; une seconde en été, produite par la fonte des neiges et des glaces des régions supérieures; la troisième en automne, à l'époque des grandes pluies.

Les inondations comme celle qui vient d'avoir lieu se produisent assez souvent par suite des dépôts abondants qui exhausent le lit du fleuve et favorisent les débordements. Quand ces débordements sont peu étendus ils fertilisent les terres, mais ils ravagent le plus souvent les plantations.

L'embouchure du Mississippi fut découverte par l'espagnol Ferdinand de Soto, en 1541. En 1672, les Français du Canada apprirent des indigènes qu'un voisinage des grands lacs commençait un fleuve qui coulait vers le sud.

Joliet et Marquette, partis de Québec, s'y rendirent et le descendirent, en 1673, jusqu'au confluent de l'Arkansas; en 1682, La Salle, autre Français, le parcourut jusqu'à son embouchure et donna à toute la contrée baignée par ce fleuve le nom de Louisiane, qui depuis a été restreint à la partie voisine du Delta.

Enfin, ce sont des Français qui furent les premiers colons établis sur ce fleuve, qu'ils appellèrent fleuve Saint-Louis.

Le Mississippi est désigné aussi sous le nom de Meschacébé.

Le 20, à 8 heures et demie, une secousse de tremblement de terre a été ressentie à Ancône.

La secousse, dit le Corriere della Marche, a été si courte, si vive, si instantanée que, pendant quelques instants, plusieurs personnes ont douté qu'il s'agit vraiment d'un tremblement de terre. Un bruit semblable à celui d'une explosion lointaine, un vif trépidement, une très-courte ondulation : voilà tout.

La semaine dernière, Padoue a été le théâtre d'assez graves désordres. La population pauvre se plaignait depuis longtemps de la cherté des vivres et demandait la diminution du prix du pain, hélas! mais de la polenta.

Déjà des manifestations avaient eu lieu devant le municipal, aux cris de : La polenta è quardordici schet! (14 c en dialecte padovain); mais le municipal n'avait pu prendre des mesures satisfaisantes.

Le 20 au soir, une foule nombreuse d'hommes, de femmes du peuple et d'enfants envahit la place où jouait la musique militaire, criant : Abbasso i signori! (à bas les messieurs), important silence aux musiciens et s'en prenant aux dames élégantes et aux consommateurs des cafés, dont la gourmandise insultait à sa faim.

Les vitres des cafés volaient en éclats, et les établissements durent fermer à la hâte. Ces désordres se renouvelèrent les soirs suivants et ne cessèrent que lorsque le syndic eut avisé une diminution du prix des denrées les plus nécessaires.

Une des plus étonnantes entreprises qui aient jamais été tentées par les hommes, est le chemin de fer qui devra mettre en communication l'océan Pacifique avec la vallée de l'Amazonie.

Le XIXe siècle est plein, plus que tous les siècles qui l'ont précédé depuis la chute de l'empire romain, des merveilles applications de la science de la mécanique; mais aucun n'aura présenté des obstacles aussi effrayants que ceux qu'on a à affronter les constructeurs de ce chemin de fer.

Pour donner une idée des difficultés naturelles et mécaniques qu'il a fallu déjà et qu'il faudra encore surmonter pour mener l'entreprise à bien, il suffira de dire qu'on compte moins de 30 ponts et 35 tunnels représentant une longueur de 18,000 pieds dont 3,000 pour faire la route, plus de 100 millions de pieds cubiques de terre et de rocs ont été déblayés. Le travail commencé en 1870 a déjà

coûté 33 millions de dollars et en coûtera plus encore jusqu'en 1876, époque où il sera terminé.

Le plus remarquable des ouvrages d'art, sera certainement le grand viaduc, le plus haut du monde, qui mesurera 580 pieds de longueur sur 300 pieds de haut au centre. Les hauteurs respectives des piles qui le soutiennent ont 156, 183 et 253 pieds. De 8 à 12,000 ouvriers chinois et coolies travaillent jour et nuit à la route.

Un fait étrange vient de se passer à Agrig, province de Catane, en Sicile. Un brigand récemment pris et condamné, et qui exploitait sa peine, avait offert de servir de guide à la force publique et de lui faire découvrir une bande qui infestait les environs.

Les autorités de Catane ne crurent pas devoir tenir compte de la proposition; mais certains agents de la sûreté publique de Messine, ou ce prisonnier avait été transféré, fidèles sans doute aux habitudes de la police bourgeoise, qui employait volontiers ces meurtres reconnus depuis non-seulement immoraux, mais dangereux, se montrèrent mieux disposés, et trois gendarmes, conduits par le prisonnier, partirent travestis en brigands.

Malheureusement, le plan était mal combiné; ni la questure ni le major de gendarmerie n'étaient avertis, et nul mot d'ordre n'avait été donné qui permit de se reconnaître aux gendarmes déguisés et non déguisés.

La fausse bande avait à peine fait

SAINT-ETIENNE, 28 mai

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, RUSSIE, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses, Bobines.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT. Rows include observations for 29 mai.

SITUATION GÉNÉRALE. Deux fortes dépressions existent aujourd'hui, l'une au nord-ouest, l'autre au sud-est de l'Europe.

Les vents tournent au S-O en Angleterre; le vent souffle encore du N sur le bassin méditerranéen et il est très fort en Grèce.

La Bohémienne, ouverture. Balle. Entr'acte de la Colombe. Gounod.

Orchestre, de 60 musiciens. — M. E. Mangin, chef.

L'ANNÉE TERRIBLE

DE VICTOR HUGO ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE Par Léopold Flameng et Daniel Verger.

L'édition populaire illustrée de l'Année terrible est publiée dans le format petit in-4 avec texte encadré, et imprimée par J. Claya sur beau papier vélin.

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS Tirage du 1er juin. — 50 lots: 400,000 fr.

DOCTEUR MOURGUE dentiste 15, RUE DE LYON, 15

MAYER FILS, PÉDICURE & MANICURE, rue du Bat-d'Argent, 31, angle du quai de Retz, LYON.

par le bas, mamelonnés par le haut, ils variaient à chaque instant de forme et d'éclat.

Volant remplir notre programme, nous nous sommes lassés descendre lentement, espérant nous soutenir par la projection de lest quand nous serions retournés à une altitude d'un millier de mètres.

Mais à peine étions-nous plongés dans l'ombre d'un nuage, que l'effet du refroidissement est venu se combiner avec le dépôt de la vapeur d'eau sur le filet.

La majeure partie du lest que nous jetions était aspirée par le vide que faisait la nacelle et nous retombait sur les épaules.

Des paysans étant accourus, nous avons profité de leur assistance pour écarter le ballon d'une rangée d'arbres qui menaçait sa sécurité.

Notre fugue à 3,000 mètres nous avait coûté environ 800 mètres de gaz. Le Guillaume Tell pouvait encore enlever deux personnes;

Ces excursions, qui seront répétées dans les conditions atmosphériques les plus variées, promettent, comme on le voit, de fournir d'intéressants résultats à la science ainsi qu'aux beaux-arts.

Dans ces divers zigzags nous n'avons point parcouru une distance rectiligne de plus de 18 kilomètres.

La couche d'air en contact immédiat avec la terre était donc la seule qui ait eu une vitesse notable.

Quand il est au repos, c'est que l'on plane. Chaque tour représente un changement de deux mètres dans l'altitude.

cet instrument sont conformes à celles d'un excellent baromètre anéroïde construit par M. Richard.

Les deux organes nouveaux, l'indicateur et le graffond, mis en expérience dans l'ascension du Guillaume Tell, donnent d'excellents résultats.

Ces excursions, qui seront répétées dans les conditions atmosphériques les plus variées, promettent, comme on le voit, de fournir d'intéressants résultats à la science ainsi qu'aux beaux-arts.

Dans ces divers zigzags nous n'avons point parcouru une distance rectiligne de plus de 18 kilomètres.

La couche d'air en contact immédiat avec la terre était donc la seule qui ait eu une vitesse notable.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13.

VENTE par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi six juin mil huit cent soixante-quatorze, d'un VASTE TERRAIN

VENTE JUDICIAIRE Le samedi trente mai mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin, à Lyon, place des Terreaux, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis.

VENTE JUDICIAIRE Le mardi deux juin mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin, à Lyon, place du Pont-de-la-Guillotière, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis.

Etude de M^e Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

Purge d'hypothèques légales Aux termes d'une sentence d'adjudication tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, expédiée en due forme, Monsieur Jean Colonel, maître-tesseur demeurant à Lyon, rue Duhamel, 10.

Et resté adjudicataire, moyennant le prix principal de treize cent mille six cents francs, outre les charges, du deuxième lot des immeubles indivis entre les consorts Montermant, dont sera ci-après parlé, lequel se compose d'une maison sise à Lyon, quartier de la Croix-Rouge, rue Dumont, 10, ledits immeubles licités en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, troisième chambre, le huit janvier dernier, enregistré et expédié, entre Madame Jeanne-Emilie Ferrez, épouse de Monsieur Michel-Frédéric Delore, négociant, avec lequel elle demeure à Lyon, rue de la Croix-Rouge, 10, et Monsieur Marcel Ferrez, clerc de notaire, demeurant à Lyon, quai Saint-Antoine, 26, d'une part; Et en présence de Madame Marie-Mélie Montermant, veuve de Monsieur François-Adolphe Thomin, rentier, demeurant à Paris, rue de Chartrés, 13, d'autre part; Et Monsieur Louis Côté, négociant, demeurant à Paris, rue des Termes, près et agissant en sa qualité de tuteur légal d'Arnaud et Marie Côté, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec Jeanne Montermant, d'une part; Et Monsieur Crociani, notaire, demeurant à Nancy

(Meurthe), créancier ou soldant créancier de ladite dame Thomin et en cette qualité, intervenant, d'autre part; Et Monsieur Jean Gagne, employé à l'intendance militaire, demeurant à Paris, avenue de Suffren, 102, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Arnaud et Marie Côté, nommé aux dites fonctions de subrogé-tuteur par délibération du conseil de famille desdits mineurs, pris sous la présidence de Monsieur le juge de paix du dix-septième arrondissement de Paris, encore d'autre part.

Pour jugement du vingt-deux mai mil huit cent soixante-quatorze, le tribunal de commerce de Lyon a déclaré ouverte, à partir dudit jour, la liquidation judiciaire du commerce et des biens desdits sieurs Cabaud père et fils; A nommé Monsieur Emile Vautier juge commissaire et Monsieur Jules Rolland, docteur en droit, expert tuteur de livres, à Lyon; rue de la Bourse, n° 53, liquidateur judiciaire, avec les pouvoirs les plus étendus.

Messieurs les créanciers de la liquidation sont invités à se rendre le samedi six juin mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, en la salle d'audiences du tribunal de commerce de Lyon, palais du Commerce, place de la Bourse, pour entendre le rapport du liquidateur sur l'état présumé de l'actif et du passif de ladite liquidation.

On demande COMPTANT à acheter un gré de paix ou un office de commissaire-priseur, en Lyon à Chalon, ou dans l'Ain. S'adresser au bureau du journal.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale sur ledit immeuble sont invitées à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, de peine de déchéance.

OUVERTURE de la liquidation judiciaire des sieurs CABAUD père et fils, qui étaient marchands de bois à Lyon, rue de Saint-Cyr-Vaise.

Pour jugement du vingt-deux mai mil huit cent soixante-quatorze, le tribunal de commerce de Lyon a déclaré ouverte, à partir dudit jour, la liquidation judiciaire du commerce et des biens desdits sieurs Cabaud père et fils; A nommé Monsieur Emile Vautier juge commissaire et Monsieur Jules Rolland, docteur en droit, expert tuteur de livres, à Lyon; rue de la Bourse, n° 53, liquidateur judiciaire, avec les pouvoirs les plus étendus.

Messieurs les créanciers de la liquidation sont invités à se rendre le samedi six juin mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, en la salle d'audiences du tribunal de commerce de Lyon, palais du Commerce, place de la Bourse, pour entendre le rapport du liquidateur sur l'état présumé de l'actif et du passif de ladite liquidation.

On demande COMPTANT à acheter un gré de paix ou un office de commissaire-priseur, en Lyon à Chalon, ou dans l'Ain. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ROUTE DE SAINT-QUENTIN (PRÈS LYON) UNE BELLE PROPRIÉTÉ de la superficie approximative de 14 hectares, comprenant une grande maison d'habitation bourgeoisement meublée.

A VENDRE UNE MAISON avec Terrasse formant jardin SITUÉE A LYON, MONTÉE DU CHEMIN-NEUF

PLUS DE CHEVEUX BLANCS MÉLANOGENE TEINTURE PAR EXCELLENCE De DIQUEMARE de Rouen.

A vendre ou à louer meublée ou non, SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE récemment construite, avec grand clos attenant, sise à Villars, sur la voie ferrée — On procurerait des chasses à louer.

A LOUER pour Entrepôt ou Usine, VASTES LOCAUX (MACHINE A VAPEUR ET CHEMINÉE) rue de la Pyramide, hors barrières, sur le ruisseau d'Ecully.

MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS Poudre et Pastilles hygiéniques, digestives et fortifiantes de BOUYER

UN MÉCANICIEN âgé de 28 ans désirerait se placer dans une usine pour conduire une machine à vapeur; à Lyon ou dans les environs.

COQUELUCHE Asthme, Toux nerveuses, éternuements et suiez par l'emploi de ROCHOUX-VICTOR, son traitement rationnel et expérimenté.

VOYAGEURS Une maison de Lyon demande des voyageurs capables et actifs pouvant justifier d'un résultat pour visiter sa clientèle de mercerie et mode.

DÉPURATIF DU SANG Le sirop concentré de SAINTE-PAROLLE QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes, des humeurs, Vices de sang, etc.

COQUELUCHE Asthme, Toux nerveuses, éternuements et suiez par l'emploi de ROCHOUX-VICTOR, son traitement rationnel et expérimenté.

Table of BOURSE DE PARIS — Jeudi 28 Mai (de midi à 3 h. 1/2) with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

Table of BOURSE DE LYON — Vendredi 29 Mai (de 11 heures à midi 1/2) with columns for RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

Table of BULLETIN FINANCIER — Lyon, 29 mai, with columns for various financial news and market reports.